

COMMUNE :

71460 BRESSE SUR GROSNE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MONNOT, Maire.

Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme de Murard Anne ayant donné pouvoir à R. CORTES

Projet aménagement de la place Chemin de Chaussin

Le Maire donne parole à Monsieur FAURE Félix qui a eu la gentillesse de nous faire un projet pour l'aménagement de la place afin de la rendre plus conviviale. Ce projet devrait voir le jour dans le premier trimestre 2023 et sera inscrit au budget.

Délibérations Gîtes, CLECT, Subvention Château, SIVOS de St Gengoux, Convention Centre de Gestion

Après les annonces gouvernementales en ce qui concerne l'augmentation de l'électricité, le Maire informe le Conseil qu'il sera nécessaire d'augmenter le tarif de l'électricité dans les deux gîtes. Actuellement le coût était évalué à 0.25 cts du kw après concertation il a été décidé de le passer à 0.30€

CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) Le Maire donne lecture du rapport de la commission qui a été validé par le conseil communautaire. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Suite à une demande après le vote du budget concernant le spectacle au Château de Bresse Sur Grosne il avait donc été décidé d'allouer une subvention à hauteur de 200€. Une délibération et une décision modificative budgétaire seront nécessaires pour le règlement.

Le Conseil Municipal avait pris une délibération en date du 31 mai concernant les modifications des statuts du SIVOS de St Gengoux qui a été annulée du fait que la compétence transport revenait à la Région et non plus au SIVOS. Le Conseil Municipal doit acter les nouveaux statuts modifiés en ce sens. Après lecture, le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire donne lecture de la convention du centre de gestion afin de reconduire le contrat concernant principalement les salaires et la prévention médecine. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle Juniors nageurs de Saint Boil

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association Juniors nageurs de St Boil qui demande une participation financière à la Commune dont trois enfants sont inscrits en expliquant que suite à la fermeture de certaines piscines et l'augmentation des transports au niveau carburant ils ont besoin d'un petit soutien. Après concertation, le Conseil décide d'allouer la somme de 150€ avec 10 voix pour et 1 abstention. Une délibération et une décision modificative seront effectuées pour le règlement.

Questions diverses :

Le Maire donne lecture d'un courrier pour l'invitation aux repas des séniors. Des personnes ont décliné cette invitation et ont demandé que le prix du repas soit donné aux restaurants du cœur. Après concertation avec le Conseil une réponse sera donnée.

Le Maire informe que l'installation de la centrale photovoltaïque à démarrer à Sennecey le Grand et devra être opérationnelle dans un an.

Suite à une réunion du SYDESL organisée à Sennecey Le Grand, le Maire rapporte qu'il ne sera pas envisageable de réaliser les travaux de St Forgeuil étant donné qu'il n'y a plus de subvention d'état. Par contre seuls des travaux d'embellissement du bourg centre (de chez Mr DELAVAL jusqu'au lavoir en incluant la rue les Curtils Damas et Chemin de Crétus) seront envisageables mais pas avant 2025.

Une discussion a été menée en ce qui concerne la réglementation de l'éclairage public vu que les collectivités vont être impactées par une forte augmentation à compter de Janvier 2023. Il a été décidé à l'unanimité qu'à cette date, les luminaires seront allumés le matin à compter de 7h jusqu'à la clarté du jour puisqu'ils s'éteignent automatiquement et pour le soir à compter de 18h jusqu'à 21h00.

La séance est levée à 22h50



M. Menet.